



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1684

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1684**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions en faveurs de 3 collèges publics et d'une association.

I - Actions liées aux projets d'établissement

Par délibération du Conseil n° 2016-1462 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, ainsi que les modalités d'attribution et de paiement de ces aides.

Ce dispositif se décline en 3 volets :

- un volet thématique autour de 3 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : citoyenneté/mémoire, prévention et santé des jeunes, éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet relatif aux besoins en formation de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1).

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des collèges publics et privés d'un montant total de 75 215 € pour les actions éducatives de l'année 2016-2017.

La présente délibération a pour objet d'attribuer des aides complémentaires, relevant de ce dispositif, pour un montant global de 2 200 € au bénéfice des collèges suivants, selon le détail ci-dessous :

Collège	Commune	Titre du projet	Proposition (€)
Colette	Saint Priest	Prix Bottero	600
<i>Total Collège Colette</i>			<i>600</i>
Boris Vian	Saint Priest	Prix Bottero	600
<i>Total Collège Boris Vian</i>			<i>600</i>
Georges Brassens	Décines Charpieu	Atelier relais : activités sportives	600
Georges Brassens	Décines Charpieu	Atelier relais : activités artistiques et culturelles	400
<i>Total Collège Georges Brassens</i>			<i>1 000</i>
Total général			2 200

II - Subvention à l'association MUADIR

Le Mouvement d'union et d'action des déportés et internés résistants (MUADIR) organise des voyages pédagogiques au Centre européen du résistant déporté au camp du Struthof en Alsace pour les collégiens, en présence d'anciens résistants déportés.

Pour cette action, par délibération n° 2015-0856 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole lui a alloué une aide de 2 000 €. Depuis 2005, le MUADIR organise des voyages de mémoire pour les élèves du secondaire de la Métropole.

En 2016, après une préparation pédagogique, 71 élèves de 3ème des collèges Henri Barbusse de Vaulx en Velin et du collège Vendôme de Lyon, ont pu découvrir la réalité du système concentrationnaire nazi, au cours de visites guidées des vestiges du camp de concentration du Struthof et du mémorial d'Alsace Moselle de Schirmeck en Alsace.

Le MUADIR sollicite une nouvelle subvention pour les voyages qui se dérouleront en mars et avril 2017, au titre du devoir de mémoire.

Il est proposé d'allouer une aide d'un montant de 1 880 €.

Cette subvention sera versée sur la base de la présente délibération après réalisation des voyages ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions, selon les modalités fixées par la délibération n° 2016-1462 du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016, aux collèges publics pour les actions éducatives d'un montant total de 2 200 € selon le détail ci-après :

- 600 € au profit du collège Colette à Saint Priest,
- 600 € au profit du collège Boris Vian à Saint Priest,
- 1 000 € au profit du collège Georges Brassens à Décines Charpieu ;

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 880 € au profit du Mouvement d'union et d'action des déportés et internés résistants (MUADIR) pour l'organisation de voyages de mémoire.

2° - **Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les montants** à payer seront imputés :

a) - pour les actions éducatives liées aux projets d'établissements sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 657382 - fonction 221 - opération n° OP34O4882A pour 2 200 €,

b) - pour la subvention à MUADIR sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 22 - opération n° 0P34O3309A pour 1 880 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.